

Objet : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la commune de PLESSIS-ROBINSON

Affiché le

10/03/2017

En Préfecture le

10/03/2017

Certifié exécutoire
Pour le Président et
Par délégation



Michel GUENNEAU
Directeur général
Des services

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 7 MARS 2017

Par suite d'une convocation en date du 28 février 2017, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des Colonnes à Bourg-la-Reine sous la présidence de M. Jean Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Jean-Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, M. Jean-Pierre SCHOSTECK (jusqu'au point n°6), Mme Jacqueline BELHOMME, M. Philippe PEMEZEC (à partir du point n°6), M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Philippe LOREC, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Joël ALLAIN, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Benoit BLOT, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, M. Thierry BRACONNIER, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Patrice CARRE, Mme Patricia CHALUMEAU, M. Pascal COLIN, M. Serge CORMIER (à partir du point n°6), Mme Armelle COTTENCEAU, M. Patrick DONATH, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Taousse GUILLARD, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Annie-Laure HAGEL, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, Mme Maryse LANGLAIS, M. Jean-Yves LE BOURHIS, M. François LE GOT, M. Jacques LEGRAND, M. Jean-Pierre LETTRON, M. Alain LE THOMAS, Mme Pascale MALHERBE, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Philippe MARTIN, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Véronique RADAARISOA, Mme Isabelle RAKOFF, M. Philippe RIBATTO, Mme Isabelle ROLLAND (à partir du point n°6), M. Patrice RONCARI, Mme Sophie SANSY, Mme Stéphanie SCHLIENGER (à partir du point n°5), M. Carl SEGAUD, Mme Nadia SEISEN, M. Philippe SERIN (jusqu'au point n°7), M. Joaquim TIMOTEO, Mme Irène TSILIKAS, M. Thierry VIROL, M. Said ZANI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL à M. Patrice RONCARI, M. Elie de SAINT JORES à M. Carl SEGAUD, Mme Pénélope FRAISSINET à Mme Irène TSILIKAS, M. Serge KEHYAYAN à Mme Christine QUILLERY, Mme Nathalie LEANDRI à M. Bernard FOISY, M. Jean-Paul MARTINERIE à M. Philippe MARTIN, Mme Aicha MOUTAOUKIL à Mme Isabelle RAKOFF, M. Jean-Pierre SCHOSTECK à M. Jean-Claude CAREPEL (à partir du point n°7), M. Jean-Emile STEVENON à M. Benoît BLOT.

ABSENTS EXCUSES :

M. Pierre MEDAN, Mme Erell RENOUARD, M. Roberto ROMERO,

1 / Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 / Mme Christine QUILLERY est désignée pour remplir ces fonctions.

CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 7 mars 2017

Objet : Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la commune de LE PLESSIS-ROBINSON

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.211-2, L.213-3 et L.240-1,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de LE PLESSIS-ROBINSON en date du 29 juin 2004 instaurant un droit de préemption urbain, sur l'ensemble des zones urbaines de la commune,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE PLESSIS-ROBINSON en date du 11 janvier 2008 et 10 juillet 2008 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble des zones urbaines de la commune,

VU le plan définissant les secteurs à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain renforcé est délégué à la commune de LE PLESSIS-ROBINSON.

CONSIDERANT que l'Etablissement public territorial est depuis l'entrée en vigueur de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, soit depuis le 29 janvier 2017, compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain sur l'ensemble de son territoire, en application de l'article L. 211-2 du Code de l'urbanisme, et reprend l'exercice du droit de préemption urbain dans les périmètres déterminés par les communes membres,

CONSIDERANT que l'article L. 213-3 du même Code permet au titulaire du droit de préemption urbain de déléguer l'exercice de ce droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement,

CONSIDERANT que cet article permet ainsi que l'exercice du droit de préemption urbain soit délégué aux communes membres de l'EPT,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L.240-1 du Code de l'urbanisme, les communes et les EPCI titulaires du DPU disposent d'un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble ou de droits sociaux, donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble situé sur leur territoire et appartenant notamment à l'Etat, à la SNCF, aux Voies navigables de France.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (5 abstentions),

ARTICLE 1 – Décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la Commune de LE PLESSIS-ROBINSON sur les secteurs définis au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – Décide de déléguer l'exercice du droit de priorité à la Commune de LE PLESSIS-ROBINSON sur les secteurs définis au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 – Précise que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Maire de la Commune de LE PLESSIS-ROBINSON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris
Jean-Didier BERGER




VILLE DU PLESSIS-ROBINSON



DPU renforcé et droit de priorité
délégués à la commune

